

MAZAL TOV - FÉLICITATIONS

Rabbin Ronen A. Abitbol, le Président M. Armand Ohana, le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à M. et Mme Sharon et Keren Elbaz à l'occasion de la Bar-Mitzvah de leur fils Noam Mordechai

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

Eliyahu Makhlof Ben Freha Z"l 3 Kislev - 11 Nov.
David Ohayon Z"l 5 Kislev - 11 Nov.

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: M. et Mme Sharon et Keren Elbaz en l'honneur de la Bar-Mitzvah de leur fils Noam Mordechai

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

Mercredi 14 Novembre 2018, Arvit: 18:30
Rappel du mois de M. Joseph Mechaly Z"l

KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

Time is Money, Faite Un Don Donnez de votre Temps
Une heure ou deux par semaine pour Etudier la Torah
On Vous attend au Kollél chaque soir
de 20h00 - 21h30 - Cours pour tous les Niveaux

Chaque chose dont il préleva la dîme, le Tout-Puissant lui ouvrit les portes de l'argent et de la bénédiction au centuple. (Pirké de Rabbi Eliezer)
Il est ramené dans le Talmud: "prélèveras, tu prélèveras". (Le mot "prélever" en hébreu ressemble beaucoup au mot "s'enrichir", faisant ainsi allusion que grâce au prélèvement on s'enrichit". Rabbi Yo'hanan nous apprend qu'il n'y a qu'une chose pour laquelle il est permis de tester l'Éternel: le Maâser, comme il est écrit (Malachie 3:10): «Apportez toutes les dîmes dans le lieu du dépôt pour qu'il y ait des provisions dans ma maison et mettez moi à l'épreuve dit l'Éternel: (vous verrez) si je n'ouvre pas en votre faveur les cataractes du ciel,

si je ne répands pas sur vous la bénédiction au-delà de toute mesure.»

Selon un avis, le prélèvement du Maâser d'argent est une obligation de la Torah. Selon un deuxième avis, ce n'est qu'une ordonnance rabbinique. Une dernière opinion pense qu'il n'y a aucune obligation dans la Torah, mais que c'est un bon usage de le faire (Midat 'Hassidout).

L'homme doit comprendre qu'en fait Hashem lui propose d'être son associé dans tout son argent, car il faut savoir que quand la personne donne les Maâserot c'est comme si D-ieu était son associé. Lorsque D-ieu est l'associé de l'homme dans son argent, alors son argent devient béni. Le Maâser est une mitsva et la mitsva de la Tsedaka est une autre mitsva. C'est comme un père qui a donné à son fils 10 bonbons. Après cela le père demanda à son fils: «Donnes-moi s'il te plait un bonbon». Le fils lui dit: «Non! C'est à moi!». Alors son père lui dit: «Pourtant lorsque tu auras fini ces bonbons, je t'en donnerai d'autres et à ce moment aussi je te demanderai un bonbon, es que tu diras non?!». Comment calcule-t-on le Maâser que l'on doit donner? Le principe est qu'on ne donne le Maâser que d'une somme gagnée après qu'on en ait soustrait les dépenses nécessaires sans lesquelles on n'aurait pas pu gagner cet argent.

Voici quelques lignes générales de dépenses qu'on peut ou pas soustraire de la somme gagnée: **1-** On ne pourra pas soustraire de la somme gagnée les dépenses qu'on fait pour manger, boire, s'habiller etc.; seule une personne dont la **Parnassa est très difficile** pourra le faire. **2-** On peut inclure dans ces dépenses les sommes que l'on paye pour réparer des ustensiles ou des meubles qui se cassent dans la maison. **3-** Une femme qui travaille, et pour cela met ses enfants dans une garderie, ne pourra soustraire de la somme gagnée le paiement de la garderie qu'à condition que, si elle ne travaillait pas, elle n'aurait pas envoyé ses enfants à la garderie (elle le fait uniquement parce qu'elle ne peut pas s'occuper de ses enfants, devant aller travailler). **4-** Pour le paiement d'une femme de ménage, si de toute façon on aurait amené une femme de ménage pour nettoyer la maison, on ne pourra pas soustraire son paiement de la somme gagnée, mais si on le fait parce qu'on va travailler, et que si on ne travaillait pas, on n'aurait pas embauché une femme de ménage, on pourra soustraire le paiement de la femme de ménage de la somme gagnée. **5-** Les frais de déplacement pour aller et revenir de son lieu de travail peuvent être déduits de la somme gagnée. Par exemple l'essence pour la voiture, ou une carte d'autobus (opus). Toutes les dépenses nécessaires pour le travail, telles que le téléphone, l'ameublement, la location de l'endroit, seront déduits de la somme gagnée. Ce sera le cas aussi pour les frais de voyages faits pour le travail, ou la location d'une voiture de service pour le travail. **6-** On peut déduire de la somme gagnée les assurances qu'on fait pour le travail, mais pas, par exemple, une assurance vie, ou l'assurance maison. **7-** Les impôts peuvent être déduits de la somme gagnée, mais, quand il est restitué, on devra en déduire le Maâser



CHABBAT SHALOM LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 5 No.29
CHABBAT 10 NOVEMBRE 2018 - 2 KISLEV 5779



PARACHA
TOLEDOT
Allumage des bougies
du Chabbat: 16:13
Sortie du Chabbat: 17:17

Horaire des Offices - 2018 - 5779

Vendredi 9 Novembre 2018 - 1 KISLEV 5779
Mincha suivie d'Arvit: 16:00

Chabbat 10 Novembre 2018 - 2 KISLEV 5779

Chahrit: 8:15
Mincha: 15:45 - Seouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 11 Novembre 2018 - 3 KISLEV 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 16:00

Lundi 12 au Jeudi 15 Novembre 2018 - 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 16:00

Vendredi 16 Novembre 2018 - 8 KISLEV 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 8:00
Mincha suivie d'Arvit: 16:00
Allumage des Bougies: 16:13

Aphorisme de nos Sages

25. « Dissimuler, Je dissimulerai Ma face en ce jour » (Deutéronome 31, 18). La *Galout* (l'Exil) est une dissimulation double, dans laquelle la dissimulation elle-même est dissimulée. Cette dissimulation est si forte que l'on n'est pas conscient d'elle; on peut même en venir à considérer l'obscurité comme de la lumière.

PARACHA TOLEDOT

Jacob et Esau



PARACHAT
TOLEDOT

וַיִּמְלֵאוּ יָמֶיהָ לְלֵדָת וְהָיָה תוֹמָם בְּבִטְוָה
(בראשית כה, כד)

Dans la paracha de cette semaine nous assistons à la naissance du troisième patriarche, Yaâkov Avinou. La Torah nous décrit Yaâkov comme étant «Ich tam Yochev Ohalim», comme le traduit Onkélos: « un homme intègre assis dans les maisons d'études».

Its'hak est le premier juif qui n'ait jamais quitté le territoire de la Terre Promise. Contrairement à son père Abraham qui est avant tout berger, Its'hak travaille aussi la terre. La réussite d'Its'hak en tant qu'agriculteur attire la jalousie des Philistins.

La Torah témoigne qu'Its'hak a récolté cent fois plus que ce qui était prévu. La Paracha raconte que les puits creusés par Abraham furent comblés par les Philistins. Plus tard Its'hak se remit à creuser ces mêmes puits. Ca nous apprend que le juif, grâce à son ingéniosité a toujours apporté la bénédiction là où il s'est installé

L'emplacement et l'orientation dans la Prière

« **Yits'hak supplia Hachem au sujet de sa femme...** »

Au début de la Parasha, il est raconté que Rivka, la femme de Yits'hak était stérile. Tous les deux ont prié Hachem pour avoir des enfants... Rivka eut alors des jumeaux, Yaâkov et Éssav)...

Il est précisé que tous les deux ont prié Hachem pour avoir des enfants, comme il est dit : « Yits'hak supplia Hachem au sujet de sa femme (littéralement : face à sa femme), car elle était stérile... ». Rachi, explique que veut dire que: Yits'hak se tenait dans un coin face à Rivka qui priait aussi dans un autre coin.

Pourquoi Rachi précise qu'ils priaient dans un « coin » l'un en face de l'autre ?

Dans la Guemara Baba Batra (25a) il est dit que l'emplacement et l'orientation vers lesquels on se positionne pour faire certaines prières, ont une importance capitale pour qu'elles soient exaucées... Rachi voulait nous enseigner que lorsque Yits'hak et Rivka ont prié, ils se sont positionnés l'un en face de l'autre à des coins diamétralement opposés afin de pouvoir couvrir les 4 coins cardinaux. Yits'hak le coté Sud-Est, et Rivka le coté Nord-

Rabbin Ronen A. Abitbol



Ouest, pour donner à leur prière, tous les avantages par rapport à leur positionnement et orientation...

Yaâkov et Éssav

Le Keli Yakar rapporte que le nom עֶשָׂו, Éssav, peut être rapproché de עָשׂוּ, assouy, veut dire «fait». Le fait qu'Éssav soit né velu, c'est-à-dire déjà pourvu d'un attribut réservé aux adultes, exprime l'idée d'un aboutissement atteint dans ce monde-ci, sans aucune perspective au-delà. Éssav fonctionne avec ses cinq sens, et ne cherche pas à développer les dimensions de l'esprit et du cœur.

On peut proposer d'ajouter que Yaâkov, à l'inverse, naît en tenant le talon de son frère (talon se dit עֶקֶב, âkev, c'est de là que vient le nom יַעֲקֹב, Yaâkov). Dès sa naissance, il aspire déjà à autre chose, il entrevoit ce qui vient à la fin (notion symbolisée par le talon). On ne sera donc pas surpris par l'enseignement du Midrash, selon lequel Yaâkov est né déjà circoncis, c'est-à-dire prêt à atteindre une certaine forme de perfection qui est de l'ordre du עוֹלָם הַבָּא, du monde à venir.

Le Défi...

« Les enfants s'entre-poussaient en son sein. »
(Beréchit, 25:22)

Rachi explique, sur les mots « [Les enfants] s'entre-poussaient » : Quand elle passait devant l'entrée des maisons d'étude de Chem et Éver, Yaâkov s'agitait pour sortir [du ventre de sa mère]... Quand elle passait devant l'entrée de lieux d'idolâtrie, Éssav s'agitait pour sortir...

Quand Rivka tomba enceinte, après de nombreuses d'années de stérilité, elle fut confrontée à une difficulté de taille – les mouvements drastiques dans son ventre la faisaient énormément souffrir. Rachi rapporte un midrach et précise que lorsqu'elle passait devant des maisons d'étude, Yaâkov tentait de sortir tandis qu'Éssav cherchait à voir le jour précisément quand elle marchait près d'une zone idolâtre.

Les commentateurs questionnent le comportement de Yaâkov. Ils soulignent que durant toute la grossesse, un ange enseigne la Torah au fœtus. Alors pourquoi Yaâkov souhaitait-il tellement entrer dans les maisons d'étude; il apprenait déjà toute la Torah !?

Rav 'Haïm Chmoulewitz Zt"l, note qu'au moment de la naissance, l'ange frappe le nouveau-né sur la bouche et ce dernier oublie toute son étude. Mais pourquoi l'ange fait-il ceci – pourquoi ne pas laisser le nourrisson venir au monde avec toutes les connaissances en Torah qu'il a déjà ?

Il répond que l'homme a été créé dans le but de se parfaire et de se donner de la peine pour se rapprocher d'Hachem. L'une des façons d'y parvenir est l'étude de la Torah. Ainsi, on ne peut comparer la Torah apprise sans effort et celle que l'on acquiert en travaillant dur. C'est pourquoi le bébé oublie toute la Torah qu'on lui a apprise afin d'avoir l'opportunité de l'étudier par lui-même.

Nous pouvons à présent comprendre pourquoi Yaâkov préférerait sortir du ventre de sa mère plutôt que de profiter de l'inestimable enseignement que l'Ange lui assurait. Yaâkov était plus attiré par le défi de l'étude à travers les efforts et par l'acquisition « gratuite » de la Torah.

Quels sont les statuts ??

« Yaâkov cuisait (des lentilles) quand Éssav revint du champ, fatigué. » (Berechit 25, 29)

Nous lisons dans la Paracha de cette semaine le célèbre épisode de la vente du droit d'aînesse. « Yaâkov cuisait (des lentilles) quand Éssav revint du champ, fatigué. Éssav dit à Yaâkov: gave moi s'il te plaît de ce rouge, de ce rouge-là, car je suis fatigué; c'est pourquoi il fut appelé Edom (qui veut dire rouge). Yaâkov dit: vends-moi définitivement ton droit d'aînesse. Éssav dit: voilà que je vais mourir, et à quoi me sert le droit d'aînesse... Il vendit son droit d'aînesse à Yaâkov.»

A première vue, il semble que c'est la conscience qu'avait Éssav du caractère éphémère de la vie qui le pousse à vendre son droit d'aînesse. Qui sait si son père mourra avant lui? Peut-être qu'il n'aura pas l'occasion d'exercer ce droit d'aînesse. C'est ainsi que l'explique Rabbi Avraham Ibn Ezra. Mais Rachi commente ce passage tout autrement. D'après lui, Éssav a demandé à Yaâkov : quels sont les statuts de ce service ? (il s'agit du service des Cohanim au Temple, qui dans un premier temps devait être pratiqué par les premiers

nés). Yaâkov répondit: plusieurs interdictions et peines, parmi lesquelles la peine de mort, comme dans le cas où l'on sert en état d'ébriété, ou avec une chevelure hirsute. Éssav dit: quoi, je pourrais mourir à cause de cela ? Je n'en veux pas ! La traduction de Yonathan Ben Ôuziel va dans ce sens: «Éssav dit: 'voilà que je vais mourir et je ne vivrai pas dans un autre monde, à quoi me serviraient le droit d'aînesse et une part dans le monde dont tu parles?'» (Gerard Zysek)

La Bénédiction de Juifs

Yits'hak est le premier juif qui n'ait jamais quitté le territoire de la Terre Promise. Contrairement à son père Abraham qui est avant tout berger, Its'hak travaille aussi la terre. La réussite d'Isaac en tant qu'agriculteur attire la jalousie des Philistins. La Torah témoigne qu'Its'hak a récolté cent fois plus que ce qui était prévu. La Paracha raconte que les puits creusés par Abraham furent comblés par les Philistins. Plus tard Its'hak se remit à creuser ces mêmes puits.

Le juif, grâce à son ingéniosité a apporté la bénédiction là où il s'est installé. Le nombre considérable de savants juifs qui ont reçu le prix Nobel est fascinant. Le pourcentage de médecins, d'avocats et de scientifiques proportionnellement à la population juive est la preuve irréfutable de ce que celui-ci apporte pour Israël, mais aussi pour toutes les nations.

Mais il est une vérité aussi. Les Philistins, les Ferdinand et les Hitler ont voulu affronter cette « Berakha » en décidant de l'éliminer. Ainsi en comblant les puits, les Philistins ont inversé l'ordre des choses.

Israël pays moderne depuis 1948 a transformé un pays de déserts en un pays où ruissèlent le lait et le miel. Cette réussite a suscité des ennemis à Israël. Mais revenons pour un instant au commentaire de Rabbi Akiva dans le Midrach. Il le termine en affirmant que ces puits-là d'Abraham et d'Isaac seront ceux dont bénéficiera Jérusalem dans le futur et qui apporteront la bénédiction et la paix pour tout le Moyen-Orient. (Par Rav S. Pinson)

Donner 1/10^{em} de toute sa fortune

« Et Its'hak a admiré son fils Éssav... »

Its'hak est en admiration devant son fils Éssav pour sa précision dans la pratique des mitsvots. A tel point qu'il vient l'interroger sur le traitement approprié au sel et à la paille ! Comment prélève-t-on la dîme sur ces deux éléments !? (Rachi 25.27)

Cependant il est difficile de comprendre en quoi une telle question sublime Its'hak! Aux yeux d'Its'hak, Éssav est à même de savoir que la dîme se prélève en prenant 1/10^{em}

de la quantité récoltée. Dès lors pourquoi dérange-t-il son père pour une question aussi simple !? Désirerait-il passer pour un ignorant notoire!?

De façon plus spécifique comment Its'hak peut voir en Éssav à travers cette question un homme zélé pour les mitsvots. Son interrogation souligne qu'il ne connaît pas les lois de la Torah et ignore que le sel comme la paille sont dispensés du prélèvement de la dîme ! Donc qu'est-ce qui suscite chez Its'hak l'admiration d'Éssav ?

En fait Éssav vient demander à son père une question beaucoup plus subtile. Il sait que le sel comme la paille sont dispensés de la dîme car ces deux produits ne sont pas issus d'une récolte. Pour autant il « désire prolonger » un comportement ancestral. Son grand-père Avraham avait réalisé un autre prélèvement après avoir amassé un butin issu des combats. Il avait donné un 1/10^{em} de sa fortune à Chem qui était prêtre (cohen). Cette dîme s'étendit à tous ses biens et ne concerna pas que la récolte.

Leurs valeurs monétaires peuvent être établies selon un autre mode de calcul. Le sel donne à un plat une saveur que rien ne sait égaler. Sans cet accompagnement le met serait fade. Dans ce nouveau schéma, de par la valeur ajoutée qu'apporte le sel, il a une valeur pécuniaire supérieure à son coût au kilo par exemple. Le montant de la dîme sera donc beaucoup plus élevé.

Il en de même pour la paille qui permet de réaliser des briques. Considérée sous cet angle elle a une « autre » valeur pécuniaire!

C'est dans cet esprit qu'Éssav vient voir son père. Il désire donner 1/10^{em} de toute sa fortune comme le fit son grand-père Avraham. Cependant il ne sait pas quel mode de calcul appliquer! C'est pourquoi il demande à Its'hak de l'aiguiller.

Cette question suscita chez Its'hak du respect pour son fils Éssav. Il vit en lui un homme qui désire être le « plus juste » dans le calcul des prélèvements auxquels il s'est astreint. C'est ce que souligne Rachi (25.27) « un homme pointilleux (à comprendre comme précis) dans l'accomplissement des mitsvots ».

Coin de la Halakha - Donner le Maâser

« Tu prélèveras le 10^{ème} de ta récolte qui viendra de tes champs, chaque année » (Devarim 14:22)

« Rabbi Yehoshouâ ben Kora'ha dit: Avraham Avinou fut le premier à prélever la dîme dans le monde, comme il est dit (Béréchit 14:20): « Il lui donna le dixième de tout ce qu'il possédait. » (Pirké de Rabbi Eliézer)

« Its'hak sema dans cette terre-ci ! » (Béréchit 26:12) Est-ce qu'Its'hak sema vraiment des graines dans la terre ? Mais en fait, il préleva le Maâser et "sema" la Tsédaka aux pauvres.